

Ville de

MANDRES-LES-ROSES

Micro-crèche Charles Mériaux

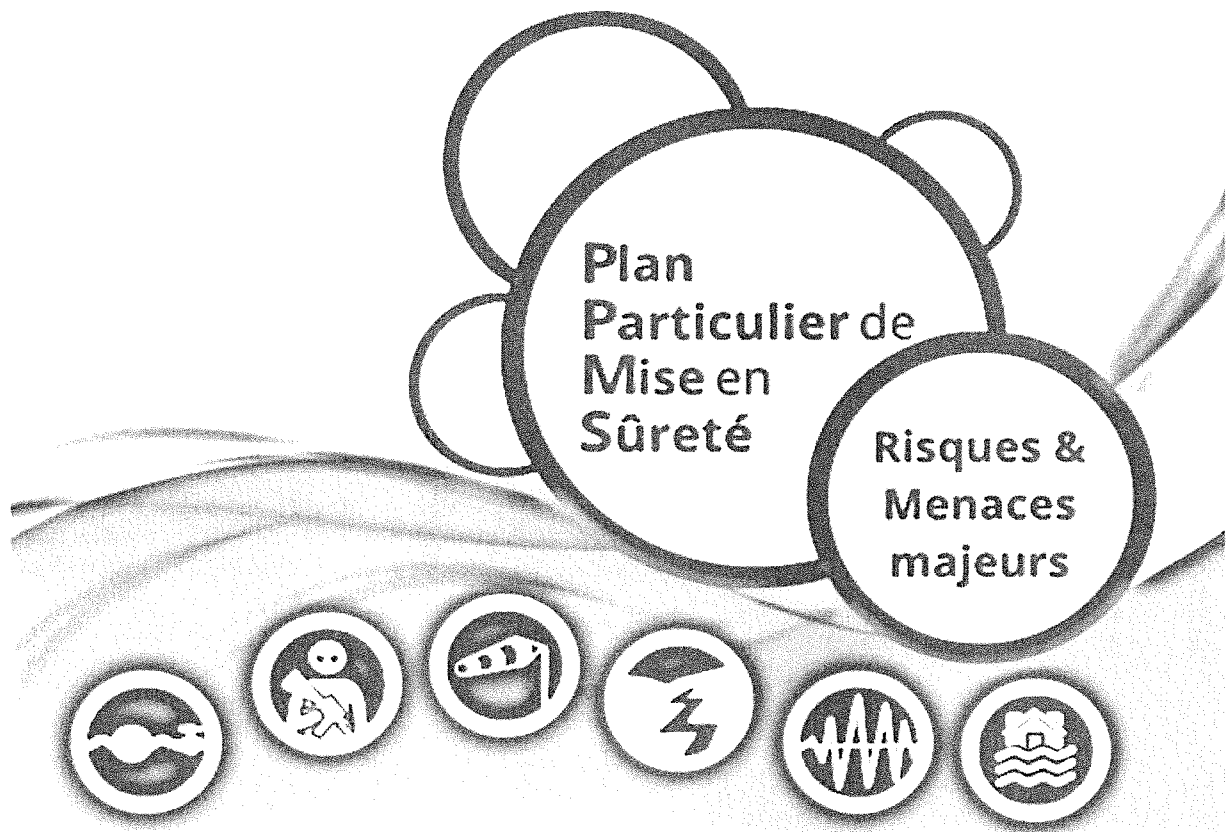


TABLE DES MATIERES

Objectifs du PPMS	p.3
Mesure de sécurisation permanente	p.4
Les personnes ressources – Missions et signal d'alarme	p. 5
Les lieux de mise en sécurité	p.6
Recommandations	p. 7
Les risques d'accidents majeurs	p.8-9
Validation du PPMS	p 10
Exercice de simulation à la micro-crèche	p.11
Information des familles	p 12
Information du personnel	p.13

OBJECTIF DU PPMS

L'objectif principal du PPMS au sein d'un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) est de mettre en place une organisation interne à l'établissement permettant d'assurer ***la sécurité des enfants, du personnel et des biens***, jusqu'à la fin de l'alerte ou l'arrivée des secours.

Les mesures prises sont destinées à faire face à des ***situations d'agression venant de risques majeurs, d'attentat terroriste ou d'intrusion malveillante***.

La sécurité est l'affaire de tous.

Elle repose sur la vigilance et la réactivité de chacun, professionnels et parents.

En complément du plan Vigipirate, la circulaire ministérielle N°DGCS/SD2C/2016/261 du 17 août 2016 rappelle les responsabilités de chacun. Elle vise à sensibiliser les établissements à la nécessité de se préparer aux situations d'urgence particulière pouvant toucher leur sécurité.

Le PPMS est un document écrit, connu du personnel de l'établissement et affiché uniquement dans la salle réservée au personnel.

MESURES DE SECURISATION PERMANENTE

L'accès à la micro-crèche est exclusivement réservé aux personnes autorisées. L'identité des personnes qui se présentent est systématiquement contrôlée (demande de pièces justificatives et autorisation parentale si ce ne sont pas les personnes habilitées qui viennent chercher l'enfant).

Les entreprises, et autres personnes des services de la commune doivent prendre rendez-vous préalable avec la direction de l'établissement.

Les livreurs et autres personnes doivent se présenter à l'entrée munie d'un justificatif de livraison ou autre.

Les personnes autorisées à entrer dans la crèche ou à sortir doivent veiller à refermer la porte après leur passage. Elle ne laisse pas entrer d'inconnu ni de personne extérieure au service. Il est demandé de refermer la porte derrière soi.



Il convient de signaler et de faire remonter l'information à la direction de l'établissement, au Maire et simultanément à la police municipale pluricommunale au 06 99 71 77 13 et à la police nationale par le 17 :

- tout objet (sac abandonné, colis suspect) présentant un caractère insolite
- tout comportement suspect de personnes à proximité du bâtiment (ex: attitude laissant supposer un repérage, stationnement prolongé au même endroit, curiosité inhabituelle...)
- toute personne ayant une tenue vestimentaire inhabituelle pour la saison
- éviter toute accumulation d'objets (cartons, palettes, sacs) susceptibles de gêner la visibilité ou les circulations à l'intérieur ou à proximité des bâtiments

PERSONNES RESSOURCES MISSIONS ET SIGNAL D'ALARME

Responsable de la Police Municipale

☎ : 06 98 74 32 94

Responsable de la micro-crèche

La première personne de la liste suivante est concernée, en fonction de sa présence sur les lieux.

Direction Educatrice de jeunes enfants

Infirmière

Auxiliaires de puériculture

Agent auprès d'enfants

Agent technique

Missions de la responsable sur les lieux

- ❖ Alerter la police (112 ou 17)
- ❖ Décliner son identité et décrire la situation
- ❖ Décider de la conduite à tenir : **évacuation ou confinement** et de son maintien en fonction des indications des Forces de l'ordre.
- ❖ Prendre le téléphone, le sac de secours, les PAI et rejoindre le lieu de mise en sécurité.
- ❖ Joindre la Directrice générale pour contacter les familles aux moyens des coordonnées téléphoniques remis par la référente et actualiser pour ne pas venir sur la structure avant la fin de l'alerte

Signal d'alerte externe ou interne :

- Sirène ou corne de brume : fréquence en fonction de l'incident en début 1 long souffle de corne brume et en fin d'alerte 3 petits souffles courts.
- Appel Météo France : zone orange, zone rouge
- Signalement gendarmerie : individu suspect ou événement représentant un danger
- Alarme incendie du bâtiment
- Signalement par un témoin d'un colis abandonné ou d'une personne étrange

LIEUX DE MISE EN SECURITE

PENDANT UNE SORTIE DANS LA COMMUNE

- Parc
- Salle de la Commune
- Ecoles

DANS LES LOCAUX

- Salle lilas

EQUIPEMENT A PREVOIR

Il convient de pouvoir garder dans les lieux de mise en sûreté les enfants pendant plusieurs heures et de disposer par conséquent du matériel nécessaire :

- bouteilles d'eau, gobelets
- gâteaux secs
- doudous
- changes
- couvertures
- poste radio avec piles, écouteurs et liste des fréquences radio
- torche avec piles
- téléphone
- corne de brume

En cas de confinement pour risques sanitaires :

- ruban adhésif large pour calfeutrer les ouvertures, serpillières
- chiffons pour calfeutrer les ouvertures
- Sac de premiers secours et si possible PAI des enfants
- Présenciers des enfants et numéro indispensables
- Les tapis de sols installés dans la salle seront utilisés pour allonger les enfants et bloquer les accès.

RECOMMANDATIONS

En complément de ces mesures, il est proposé aux gestionnaires d'EAJE de :

- Travailler en équipe sur la gestion du stress, la répartition des rôles (éventuellement, la conduite à tenir pour aider et contenir un collègue qui perd ses moyens) ;
- Faire le lien avec les situations d'urgence déjà connues et maîtrisées (incendie/urgence santé) ;
- Réfléchir à l'articulation entre les mesures de mise en sûreté et les pratiques professionnelles quotidiennes.



06 99 71 77 13

LES RISQUES D'ACCIDENTS MAJEURS

TEMPETE

Risque lié :

- à l'exposition aux vents
- aux arbres situés à proximité
- aux autres bâtiments du quartier

Fiche action

- rentrer les objets susceptibles de s'envoler à l'extérieur
- rentrer dans le bâtiment
- fermer portes et fenêtres
- s'éloigner des fenêtres

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Risque lié à :

- la route départementale

Fiche action

- regrouper tout le monde dans le lieu de confinement prévu
- fermer portes et fenêtres et calfeutrer les ouvertures, aérations...
- couper la ventilation
- éviter toute flamme et étincelle
- évacuation possible effectuée par les autorités

ACCIDENT NUCLEAIRE

Risque lié à :

- La centrale nucléaire

Fiche action

- regrouper tout le monde dans le lieu de mise en sûreté
- fermer les portes et les fenêtres et calfeutrer les entrées d'air
- couper la ventilation et le chauffage
- se tenir informé et respecter les consignes de sécurité des autorités
- attendre les consignes des autorités

ATTENTAT OU INTRUSION MALVEILLANTE

Au déclenchement des faits ou d'une alerte

Fiche action

- analyser la situation dès l'apparition de la menace, localiser si possible l'individu ou le groupe d'individus afin de déterminer la conduite à tenir : CONFINEMENT ou EVACUATION

EVACUATION

- prendre la sortie la moins exposée
- demander le silence absolu
- rejoindre le point de rassemblement
- suivre les directives des forces d'intervention
- signaler la localisation des victimes
- signaler l'emplacement du point de rassemblement

CONFINEMENT

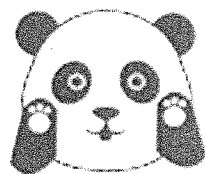
- se déplacer dans les locaux les plus sûrs à proximité ou la salle de mise en sûreté
- fermer les volets
- verrouiller les portes et se barricader
- éloigner les enfants des portes et fenêtres
- rester au sol le plus possible
- demander le silence
- éteindre les lumières
- rassurer les enfants et gérer les collègues qui perdraient leurs moyens
- mettre en silencieux les téléphones
- vérifier et noter les enfants présents et absents
- maintenir le contact avec les services de police et attendre les consignes pour évacuer
- écouter la radio avec les écouteurs au lieu de téléphoner pour se tenir informé

France Info: fréquence 105,5

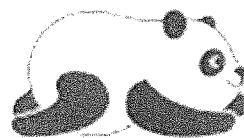
France Inter: fréquence 88,1

France Bleu: fréquence 90,5

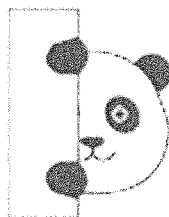
NE PLUS BOUGER



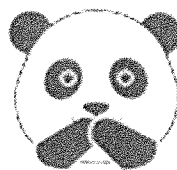
RAMPER



SE CACHER



SE TAIRE



SE SAUVER



EXERCICE DE SIMULATION A la Micro-Crèche

Afin d'éviter le sentiment d'insécurité chez les jeunes enfants, il n'est pas nécessaire d'explicitier les raisons des exercices menés.

Évoquer la possibilité d'intrusion d'une personne dangereuse dans les locaux risque d'angoisser inutilement les enfants. Il est préférable de leur parler d'exercice pour apprendre à se cacher.

Comment préparer les enfants aux exercices ?

L'objectif est d'aboutir lors de l'exercice, par des entraînements progressifs et réguliers, à la conduite rapide et silencieuse à tenir en cas d'intrusion/attentat. Il s'agit donc d'exercer les enfants par le jeu en les entraînant à se cacher en silence.

Quelques pistes pour apprendre à ne pas faire de bruit (en fonction de l'âge des enfants)

- imaginer un geste pour demander le silence, en symbolisant par le stop : deux poings fermés, collés et qui s'écartent rapidement à l'horizontal.
- chanter des comptines pour apprendre à ne pas faire de bruit
- effectuer des exercices de relaxation telles que le yoga pour apprendre à rester calme.

Quelques pistes pour apprendre à se cacher (en fonction de l'âge des enfants)

- jeux de motricité pour apprendre à se cacher, amener la séance dans un lieu réduit et ajouter, en dernier, la consigne de silence connue : le stop : poings collés paume en haut écarter les poings horizontalement d'un coup sec
- dans les espaces extérieurs, apprendre à regagner rapidement les locaux ;
- jouer avec des cartons pour se cacher, ne pas avoir peur du noir, jouer au chat et à la souris...
- jeu des statues : rester immobile (dans des cerceaux), changer de position au signal donné par l'adulte
- séances de yoga et de relaxation pratiqués avec les enfants
- porter une attention particulière aux enfants présentant un handicap. Certains ont de grandes difficultés à être silencieux. Repérer ce qui les apaise : un doudou, une tétine, un jeu...

L'objectif est de réussir à se cacher à l'endroit où l'on se trouve ou dans l'endroit le plus sûr à proximité (salle de mise en sûreté), en silence, pendant quelques minutes (une durée de 3 à 5 minutes environ est un maximum pour des petits).

Les enfants doivent avoir tous suivi les entraînements, les exercices étant l'aboutissement d'entraînements réguliers et progressifs. Rester sur l'idée du jeu. Éviter de mimer la réalité en choisissant, par exemple, des bruits d'explosions pour déclencher l'exercice.

Exemple de préparation : "Nous allons nous entraîner à nous cacher. Demain la directrice va essayer de nous chercher, elle ne doit pas nous trouver. Ou pourrions-nous nous cacher ?"

Les enfants réfléchissent : le coin poupée, la réserve... Féliciter les enfants qui réussissent à se cacher en silence.

Si l'exercice se déroule pendant la sieste et que la salle dédiée au sommeil permet de se barricader, il n'est pas nécessaire de réveiller les enfants. Cela aboutirait très certainement à l'effet inverse du silence recherché. Il est conseillé de s'enfermer dans le dortoir ou la salle et de s'occuper progressivement de ceux qui se réveillent.

**INFORMATION DES FAMILLES
LES BONS REFLEXES EN CAS D'ALERTE**

- ❖ Se mettre en sécurité

- ❖ Rejoindre sans délai un bâtiment

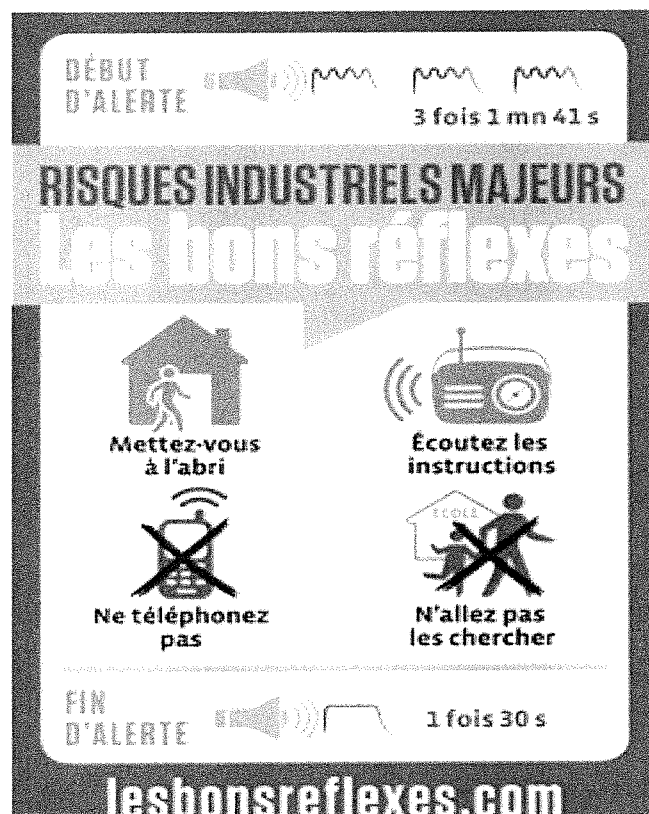
- ❖ Écouter la radio et respecter les consignes des autorités

France Info : fréquence 105,5
France Inter : fréquence 88,1
France Bleu : fréquence 90,5

- ❖ Ne pas aller chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous à toutes sortes de risques.

- ❖ Ne pas téléphoner. Ne pas encombrer les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.

- ❖ Respecter quotidiennement les mesures de sécurisation permanente affichées dans l'entrée du multi accueil



**INFORMATION DU PERSONNEL
LES BONS REFLEXES EN CAS D'ALERTE**

- ❖ Suivre les consignes données par la responsable :

EVACUATION OU CONFINEMENT

- ❖ Mettre les enfants en sécurité dans le lieu de sécurisation le plus proche prévu dans le PPMS
- ❖ Établir la liste des présents et des absents
- ❖ Agir en fonction de l'incident en cours selon les consignes du PPMS

RECOMMANDATIONS AU PERSONNEL DU MULTI ACCUEIL

1 - Lire attentivement et régulièrement le PPMS et ses fiches action

2 - Respecter quotidiennement les mesures de sécurisation permanente

Fait à Mandres-les-Roses, le 30 août 2022

Le Maire



Yves THOREAU